

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 18 MARS 2014 À 20H À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- SUZANNE VOCAL, représentante de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2014-03-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 18 mars 2014 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 11 février 2014
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Édifice Amable-Bélangier
 - 5.2 Poste de la SQ
 - 5.2.1 Revêtement de fibro-ciment
 - 5.2.2 Contrat d'entretien ménager 2014-2015

- 5.3 Tableau de bord - Priorités 2014
- 5.4 Suivi - Nominations sur le Comité de diversification
- 5.5 MADA et Politique familiale 2
 - 5.5.1 MADA
 - 5.5.2 Demande d'aide financière pour la mise à jour de la Politique familiale
- 5.6 Priorité Montmagny-L'Islet (commandite)
- 5.7 Projet de relève informatique entre la MRC et la Ville de Montmagny
- 5.8 PGMR – Statistiques 2013
- 5.9 Invitations à soumissionner
 - 5.9.1 Entretien ménager (1 an et option 2 ans) – Édifice Amable-Bélanger
 - 5.9.2 Déneigement et tonte de gazon(3 ans) – Édifice Amable-Bélanger
- 5.10 Dossiers prioritaires
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 CPTAQ - Schéma d'aménagement
 - 6.2 CPTAQ - Exclusion - Sainte-Apolline-de-Patton
 - 6.3 Engagement du solde du FSTD
 - 6.4 Oléoduc
 - 6.5 RCI relatif à la protection des boisés privés
 - 6.6 RCI relatif à l'implantation d'éoliennes
 - 6.7 Certificats de conformité
 - 6.8 Projets régionaux
 - 6.8.1 Transport collectif
 - 6.8.2 International de traîneaux à chiens du Canada
 - 6.9 Pacte rural
 - 6.9.1 Entente – Autorisation de signatures
 - 6.9.2 Projets
 - 6.10 CRRNT
 - 6.11 Dossier éolien
 - 6.11.1 Résolution de reconnaissance et appui
 - 6.11.2 Entente de confidentialité
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Ministère des Ressources naturelles – Rénovation cadastrale
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de février 2014
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 27 février 2014
 - 8.3 Réserve et surplus
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 11 FÉVRIER 2014

2014-03-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
 APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 11 février 2014 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

À la prochaine session de travail du conseil qui est prévue en avril prochain, le vérificateur devrait présenter les états financiers vérifiés de la MRC de Montmagny pour l'exercice 2013.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

Un tableau mis à jour des frais d'électricité incluant le mois de février 2014 en lien avec la mesure d'économie d'énergie est déposé au conseil.

L'économie comparative « février 2013/février 2014 » est de 1 756,93 \$.

5.2 POSTE DE LA SQ

5.2.1 REVÊTEMENT DE FIBRO-CIMENT

L'entrepreneur a été contacté à nouveau en lien avec la problématique du revêtement de fibro-ciment. Une rencontre des parties est prévue avoir lieu au début avril prochain.

5.2.2 CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER 2014 -2015

2014-03-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat d'entretien ménager soit confié à Les Services Ben-Son au coût de 24 383 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015 pour l'entretien ménager du poste de la Sûreté du Québec pour un service 7/7.

QUE le contrat exclus cependant le déneigement des entrées piétonnes et des portes de garage du poste de la SQ.

ADOPTÉ

5.3 TABLEAU DE BORD – PROJET 2014

Un tableau de bord des actions proposées pour 2014 est déposé au conseil pour information et suivi des actions.

Celui-ci sera déposé quatre fois au cours des prochains mois, soit en avril, en juillet, en octobre et en janvier (bilan) de l'année suivant son adoption.

5.4 SUIVI – NOMINATIONS SUR LE COMITÉ DE DIVERSIFICATION

Un courriel a été expédié aux municipalités locales afin de leur rappeler de bien vouloir nous déléguer un(e) représentant(e) sur le Comité de diversification, soit :

Comité de diversification :

- Municipalité de St-Just-de-Bretenières : M. Réal Bolduc
- Municipalité de Lac-Frontière : M. Guy Garant
- Municipalité de St-Fabien-de-Panet : M. Claude Doyon
- Municipalité de Ste-Lucie-de-Beuregard : M. Louis Lachance
- Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton : Mme Karine Marceau
- Municipalité de St-Paul-de-Montminy : M. Émile Tanguay
- **Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud : À venir**
- Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire : M. Gilles Giroux

5.5 MADA ET POLITIQUE FAMILIALE 2

5.5.1 MADA

Un tableau est déposé au conseil relativement à l'état d'avancement par municipalité.

5.5.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE

- CONSIDÉRANT que la famille tient une place importante dans notre stratégie pour le développement de notre territoire;
- CONSIDÉRANT qu'il est important de poursuivre les actions entreprises par la MRC de Montmagny et les municipalités concernant le défi démographique afin d'en assurer son développement socio-économique global et de s'inscrire dans les objectifs à atteindre pour une occupation dynamique de son territoire;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny souhaite poursuivre la mise en œuvre d'initiatives et d'actions visant à améliorer la qualité de vie des familles en révisant sa politique familiale rendue à terme depuis mars 2011;
- CONSIDÉRANT que treize municipalités du territoire ont adopté une résolution précisant leur intention de faire la mise à jour de leur politique familiale municipale et de leur plan d'action en faveur des familles qui sont maintenant rendus à échéance;
- CONSIDÉRANT que treize municipalités ont demandé, par résolution, que la MRC assure la coordination des travaux de révision de leur politique familiale municipale et ont appuyé la MRC pour qu'elle dépose une demande d'aide financière au ministère de la Famille et des Aînés afin d'assurer cette coordination;

2014-03-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC effectue la mise à jour de sa politique familiale pour son territoire.

QUE la MRC assure la coordination des travaux pour la révision de la politique familiale municipale des treize municipalités qui s’y sont engagés par résolution.

QUE la MRC dépose une demande d’aide financière, au ministère de la Famille et des Aînés, pour effectuer la mise à jour de sa politique familiale MRC et la coordination pour la réalisation de la mise à jour de la politique familiale municipale de ces treize municipalités.

Correction du nom
Marceau pour Nadeau –
Résolution 2014-04-02

QUE Mme Karine Marceau, mairesse, est nommée responsable des questions familiales et du dossier des aînés pour la MRC.

QUE la MRC désigne Mme Nancy Labrecque, directrice générale, comme mandataire désignée du suivi de la demande et signataire du protocole à intervenir entre la MRC de Montmagny et le ministère de la Famille et des Aînés.

ADOPTÉ

5.6 PRIORITÉ MONTMAGNY-L’ISLET (COMMANDITE)

CONSIDÉRANT le projet « Priorité Montmagny-L’Islet » visant à inciter les citoyens du milieu à acheter localement;

2014-03-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON

APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une subvention de 300 \$ pour aider à la réalisation du projet « Priorité Montmagny-L’Islet ».

ADOPTÉ

5.7 PROJET DE RELÈVE INFORMATIQUE ENTRE LA MRC ET LA VILLE DE MONTMAGNY

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a deux problématiques principales qu’elle souhaite régler :

1. La relève rapide (quelques heures) en cas de « crash » du serveur principal;
2. Le back-up de tous nos serveurs et des données de la géomatique sur un seul système;

- CONSIDÉRANT que le système de back-up actuel commence à être limité en terme d’espace disponible (et d’usure des cassettes qu’il faudra bientôt commencer à remplacer), que le système proposé permettrait, en plus de régler les deux principales problématiques, les avantages suivants :

1. La sauvegarde dans un autre lieu (à la Ville de Montmagny, donc, sécurité additionnelle – et vice-versa la ville ferait de même également avec ses propres

données en les envoyant dans notre salle de serveur via nos QNAP respectifs) et via le réseau de fibre optique;

2. Une capacité d'entreposage jusqu'à douze TERA pour la sauvegarde (ce qui est énorme par rapport à la capacité de notre unité de sauvegarde actuelle);

2014-03-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte la soumission de IDC Informatique pour l'achat d'une solution de sauvegarde de type « QNAP » pour une somme de 4 059 \$, plus les taxes.

ADOPTÉ

5.8 PGMR – STATISTIQUES 2013

Un bilan des matières récupérées recyclées enfouies pour l'année 2013 est déposé au conseil de la MRC de Montmagny pour information.

5.9 INVITATION À SOUMISSIONNER

5.9.1 ENTRETIEN MÉNAGER (1 AN ET OPTION 2 ANS) – ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

2014-03-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à des invitations à soumissionner pour le contrat d'entretien ménager de l'Édifice Amable-Bélanger pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (avec l'option d'une année additionnelle, soit jusqu'au 30 juin 2016).

ADOPTÉ

5.9.2 DÉNEIGEMENT ET TONTE DE GAZON (3 ANS) – ÉDIFICE AMABLE BÉLANGER

2014-03-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à octroyer, de gré à gré, les contrats pour le déneigement du stationnement et pour la tonte du gazon pour une période de trois (3) ans avec une augmentation maximale de 3 % des contrats de 2013.

ADOPTÉ

5.10 DOSSIERS PRIORITAIRES

Suite à l'annonce de la tenue d'une élection provinciale le 7 avril prochain, le Conseil de la MRC de Montmagny soumet les trois priorités suivantes de la région aux candidats de tous les partis afin de connaître leur position sur ceux-ci et ce qu'ils comptent faire pour la région.

- Priorité 1 : Accès au fleuve – Quai de Berthier-sur-Mer.
- Priorité 2 : Réfection de la Route 283.
- Priorité 3 : Renouvellement du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD).

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 CPTAQ – SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

- . Une rencontre avec la direction et le service d'aménagement et de développement de la Ville de Montmagny a eu lieu afin de préparer l'argumentaire de la demande d'exclusion à la CPTAQ (4 secteurs);
- . Cap-Saint-Ignace est à formuler son argumentaire (3 secteurs);
- . Berthier-sur-Mer : Maintien de la demande (3 petits secteurs);
- . Notre-Dame-du-Rosaire : Acceptation de l'avis préliminaire (2 secteurs);
- . Saint-Paul-de-Montminy : Suggestion à la CPTAQ de transformer la demande en îlot déstructuré (2 secteurs à inscrire dans la demande d'îlots déstructurés);
- . Sainte-Apolline-de-Patton : Retrait de la demande;
- . Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud : Maintien de la demande d'une pointe de terrain à Morigeau (1 secteur);
- . Saint-Pierre : Réduction de la demande en conservant 60 mètres de part et d'autre de la Route de Saint-Pierre au sud du village et conservation de l'exclusion de l'usine dans le village (2 secteurs).

Superficie totale demandée : 79 hectares.

6.2 CPTAQ – EXCLUSION – SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Demande d'exclusion d'un terrain qui a été inclus en zone agricole dans la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton.

Propriétaire :	M. André Dallassera
N° de lots :	3 768 914 et 3 770 148
Usage :	Terrain boisé adjacent et de villégiature à la zone agricole permanente
Motif :	Vente d'une partie de la propriété par le propriétaire actuel
Impact sur l'agriculture :	Aucun

2014-03-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la demande d'exclusion de la zone agricole des lots 3 768 914 et 3 770 148 situés dans la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton et confirme par la présente que cette exclusion ne va pas à l'encontre du schéma d'aménagement, du document complémentaire et des règlements en vigueur sur le territoire de la MRC de Montmagny.

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à cet effet.

ADOPTÉ

6.3 ENGAGEMENT DU SOLDE DU FSTD

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a convenu avec le gouvernement du Québec de mettre en œuvre un programme de soutien aux communautés en difficulté via le fonds FSTD;
- CONSIDÉRANT que le Parc des Appalaches a réalisé un plan d'action prévoyant une mise en œuvre sur trois ans;
- CONSIDÉRANT que le Parc des Appalaches a déjà déposé un projet de mise en œuvre du plan d'action pour 2014-2015 et que celui-ci mérite une attribution supplémentaire de ressource financière;

2014-03-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny attribue dans le cadre du programme FSTD une somme supplémentaire de 220 320,96 \$ au Parc des Appalaches afin de mettre en œuvre son plan d'action visant la mise en valeur des attraits du sud du territoire de la MRC de Montmagny dans un but de développement économique du milieu.

ADOPTÉ

6.4 OLÉODUC

Une commission a été tenue afin d'évaluer le projet d'oléoduc d'Enbridge dans l'ouest du Québec. Une vingtaine d'éléments de recommandations sont issus de cette commission et la très grande majorité pourrait s'appliquer au projet Énergie Est de TransCanada.

Une rencontre organisée par la FQM aura lieu le 8 avril prochain et le préfet suppléant ainsi que le directeur général adjoint sont mandatés pour assister à cette rencontre et faire rapport au conseil des maires le soir même lors de la réunion régulière de la MRC de Montmagny.

Entre temps, les membres du conseil sont invités à prendre connaissance du rapport sur le projet « Enbridge » de la Commission de l'agriculture et des ressources naturelles mise en place par le gouvernement du Québec. La très grande majorité des recommandations de ce rapport favorable, à

certaines conditions, au projet d'oléoduc pourraient s'appliquer au projet Énergie Est de TransCanada.

Les recommandations de la commission touchent différents aspects dont :

- Une unité de vigilance pour assurer la sécurité de l'infrastructure;
- Plan de garantie pour financer la remise en état lors de dégâts;
- Aide financière aux municipalités pour mettre à niveau leur plan et équipements d'urgence;
- Plan d'urgence en cas de contamination des sources d'approvisionnement en eau;
- Évaluation des politiques fédérales de transport des produits pétroliers;
- Ainsi que d'autres recommandations sur le thème de l'environnement et de la lutte aux gaz à effet de serre.

6.5 RCI RELATIF À LA PROTECTION DES BOISÉS PRIVÉS

Correction du nom
Marceau pour Nadeau –
Résolution 2014-04-02

Mme Karine Marceau, mairesse de Saint-Apolline-de-Patton informe le conseil qu'un comité local s'est mis en place dans la municipalité afin d'analyser le RCI de la MRC de Montmagny sur la protection des boisés privés. Mme Nadeau informera le conseil des travaux du comité lors des prochaines séances du Conseil de la MRC.

6.6 RCI RELATIF À L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES

- CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors d'une séance précédente;
- CONSIDÉRANT qu'il est opportun de préciser certaines normes du RCI sur l'implantation des éoliennes ;
- CONSIDÉRANT qu'il est important que les projets d'implantation d'éoliennes soient réalisés d'une façon harmonieuse sur le territoire;
- CONSIDÉRANT que le coordonnateur à l'aménagement a procédé à la lecture de chacun des articles du règlement;

2014-03-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement numéro 2006-42 et le règlement 2006-45 (Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny et ses modifications) soient modifiés et qu'il soit ordonné et décrété par le règlement numéro 2014-79 de ce conseil ce qui suit :

ARTICLE 1 – TITRE

Le présent règlement portant le numéro 2014-79 a pour titre « Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2006-42 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny ».

ARTICLE 2 – REMPLACER À L'ARTICLE 2.3 DU RCI 2016-42 LA DÉFINITION DE « PROPRIÉTAIRE CONCERNÉ »

De remplacer à l'article 2.3 du RCI 2006-42, la définition de « propriétaire concerné » par « Propriétaire du terrain où est situé le projet d'implantation d'une éolienne et propriétaire de toute partie de terrain située à moins de 200 mètres du centre de la base d'une éolienne projetée lorsque l'implantation de la base de l'éolienne est projetée à moins de 500 mètres d'un chemin public ».

ARTICLE 3 – AJOUT D'UNE PORTION DE TERRITOIRE PRIVÉ OÙ L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES EST PERMISE

Une portion de territoire située à l'intérieur des limites de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy est ajoutée au territoire où l'implantation d'éoliennes est permise. La carte de l'annexe 1 du RCI 2006-42 est remplacée par la carte retrouvée à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la loi.

ADOPTÉ

6.7 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

2014-03-12

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny déclare la conformité au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux RCI en vigueur, du projet de modification du règlement numéro 270 de zonage de la municipalité de Cap-Saint-Ignace visant à créer la zone RbM-13 et autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la municipalité de Cap-Saint-Ignace à cet effet.

ADOPTÉ

6.8 PROJETS RÉGIONAUX

6.8.1 TRANSPORT COLLECTIF

2014-03-13

IL EST PROPOSÉ PAR : MME SUZANNE VOCAL
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny dépose le rapport annuel 2013 de fonctionnement du service de transport collectif et présente une demande d'aide financière de 200 000 \$ pour l'année 2014.

QUE la MRC de Montmagny s'engage à investir dans ce service à titre de contribution du milieu une somme d'au moins 100 000 \$ soit 6 000 \$ de son budget en plus des revenus de clientèle estimés à 94 000 \$ pour l'année 2014.

QUE le budget total du service prévu par la MRC incluant divers projets est de 300 000 \$ et que les surplus ou déficits d'opération soient réinvestis ou récupérés une année subséquente.

ADOPTÉ

6.8.2 INTERNATIONAL DE TRAÎNEAUX À CHIENS

Le week-end des 8 et 9 mars derniers a eu lieu l'International de traîneaux à chiens du Canada à Saint-Just-de-Bretenières. 122 équipes de courses ont participé au plus important rendez-vous de mushers dans l'est de l'Amérique.

Le comité organisateur fera le bilan de l'événement qui, grâce à l'implication des organisations publiques (MRC, CLD, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, Parc des Appalaches et autres), a été un succès.

Cette course se distingue par la qualité de ses sentiers en milieu forestier et le niveau de compétition qu'on y retrouve. Un fort pourcentage de participants provenant de l'extérieur du Québec ont fait compétition dans les diverses courses tenues. 20 % des coureurs provenaient des États-Unis (Maine, New Hampshire, New-York, Vermont) et du reste du Canada (Nouveau-Brunswick, Ontario et Terre-Neuve).

Encore une fois cette année, le ski joering a connu une augmentation de popularité.

Pour plusieurs, la course de Saint-Just-de-Bretenières est le summum de leur saison de course de l'hiver. Les activités de glisse (ski joering, trottinette des neiges et traîneau à chiens) constituent ainsi un élément distinctif du territoire.

6.8.3 CORRECTION AU TABLEAU DES VERSEMENTS POUR LES PROJETS RÉGIONAUX 2013

2014-03-13A

IL EST PROPOSÉ PAR : MME SUZANNE VOCAL
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny modifie par la présente la résolution 2013-01-13 afin d'autoriser, à titre de subvention totale pour l'année 2013, le versement de 201 000\$ au CLD de la MRC de Montmagny pour la réalisation du mandat touristique.

6.9 PACTE RURAL

6.9.1 ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURES

- CONSIDÉRANT que le Ministre délégué aux régions a fait parvenir à la MRC de Montmagny un document intitulé « Pacte rural 2014-2019 »;

2014-03-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préfet soit autorisé à signer ledit document pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

Le Comité de suivi du pacte rural recommande au conseil des maires, l'adoption des résolutions suivantes suite à l'évaluation des projets et à la révision administrative effectuée.

Projet 1 – Projet 18040-2011-09

2014-03-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte la régularisation administrative visant à annuler la contribution financière de 15 000 \$ pour le projet 18040-2011-09, conditionnellement à la réception du remboursement prévu par la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire.

ADOPTÉ

Projet 2 – Isle-aux-Grues

2014-03-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny effectue le remplacement de la résolution 2013-05-16 afin d'effectuer la régularisation administrative du fonds du Pacte rural en précisant que la contribution financière autorisée pour la réalisation du projet 18070-2011-03 est de 11 747,23 \$ au lieu de 11 597,23 \$ initialement prévu.

ADOPTÉ

Projet 3 – Parc linéaire Monk

2014-03-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny effectue la régularisation administrative du fonds du Pacte rural afin de préciser que la somme attribuée à la Société du Parc linéaire Monk dans le cadre du projet REG-2009-06-6 est de 181 041,38 \$ au lieu de 200 000 \$ initialement prévue.

ADOPTÉ

Équipements de sonorisation de la salle multifonctionnelle et communautaire du Centre La Volière

2014-03-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉNALD ROY
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse dans le cadre du Pacte rural la somme de 3 411,77 \$ à la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues afin de réaliser un projet d'achat et de mise en place d'équipements de sonorisation pour la salle communautaire multifonctionnelle du Centre La Volière, un projet totalisant un investissement total de 4 903,68 \$.

ADOPTÉ

6.10 CRNNT

M. Martin Loïselle, directeur des Ressources naturelles à la CRÉ Chaudière-Appalaches, est décédé accidentellement le jeudi 6 mars à Lac-Échemins. Outre le grand choc et la profonde tristesse qu'un tel événement crée, la perte de Martin aura un impact sur l'évolution de plusieurs dossiers en cours sur le territoire.

À titre de coordonnateur de la Commission régionale des ressources naturelles (CRRNT) et de la Table de gestion intégrée du territoire (Table GIRT), M. Loïselle orchestrait :

- . le Comité de mise en place des réserves de biodiversité sur les terres publiques;
- . le Comité des aires d'intensification de la production ligneuse;
- . le Comité sur la voirie forestière sur les terres publiques;
- . le Comité sur l'identification des érablières potentielles à développer sur les terres publiques;
- . la concertation au sein de la Table GIRT afin d'harmoniser coupes forestières et autres activités sur les terres publiques;
- . les séances de consultation du ministère des Ressources naturelles.

Considérant la grande implication et le dynamisme de M. Loïselle dans tous les dossiers qu'il menait, on peut anticiper que son départ soudain affecte le calendrier de réalisation des projets issus de ces comités.

6.11 PROJET ÉOLIEN « NORTHLAND »

6.11.1 RÉOLUTION DE RECONNAISSANCE ET APPUI

- CONSIDÉRANT que le 18 décembre 2013 Hydro-Québec a lancé l'appel d'offres numéro A/O 2013-01 (l'« **A/O 2013-01** ») visant l'achat d'un bloc d'énergie éolienne produit au Québec à partir d'une quantité visée de 450 mégawatts, composée de 300 mégawatts issus de projets provenant du Bas-Saint-Laurent ou de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de 150 mégawatts issus de projets provenant de l'ensemble du Québec raccordés au réseau principal d'Hydro-Québec;
- CONSIDÉRANT que Énergie Northland Power Québec S.E.C. (« **Northland** ») souhaite déposer une soumission en réponse à l'A/O 2013-01 (« la **Soumission** ») pour la construction et l'exploitation d'un projet de parc éolien sur le territoire de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que l'A/O 2013-01 exige que le Projet communautaire soit reconnu par une résolution adoptée à cet effet par toute municipalité régionale de comté et par toute municipalité locale où se situe ce projet;
- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconnaître officiellement le Projet communautaire aux fins de la Soumission;

2014-03-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE déclarer que le préambule fait partie intégrante des présentes.

DE formellement reconnaître et appuyer le Projet communautaire par les présentes.

ADOPTÉ

6.11.2 ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ

- CONSIDÉRANT que les Parties ont convenu de discuter de la possibilité de collaborer ensemble relativement à l'appel d'offre pour un bloc de 450 MW d'énergie éolienne à être émis par Hydro Québec suite au Décret 1149-2013 du gouvernement du Québec (l'« **Appel d'Offre** »), et à cet égard, Northland fournira au Destinataire de l'information de nature confidentielle relativement à ses affaires, incluant à la stratégie de soumission aux termes de l'Appel d'offre;
- CONSIDÉRANT que Northland souhaite protéger telle information.

PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit: La présente entente est régie et interprétée en fonction des lois de la province de Québec.

2014-03-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny ratifie avec son partenaire Énergie Northland Power Québec S.E.C., l'entente de confidentialité décrite ci-dessous.

1. CONFIDENTIALITÉ ET USAGE RESTREINT

1.1 Le Destinataire convient que, pour une période de cinq (5) ans de la date de la présente entente, l'information suivante:

- . toute information se rapportant à un projet potentiel de parc éolien qui serait proposé par Northland ou une personne liée à Northland (le « **Projet** ») dans le cadre de l'Appel d'Offre (ou d'un appel d'offre subséquent) et qui pourrait être communiquée ou rendue accessible au Destinataire par ou au nom de Northland concernant le **Projet** ou l'Appel d'Offre et plus particulièrement la stratégie d'implantation de ce **Projet**, et qui n'est pas au moment de sa divulgation au Destinataire connue publiquement ou autrement accessible au public. Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'information suivante est visée par la présente entente: le contenu des discussions entre les Parties relativement à l'utilisation d'une sous-station actuelle pour les fins du **Projet**.

(i) sera conservée par lui-même et ses administrateurs, conseillers, dirigeants et employés (les « **Représentants** ») de manière strictement confidentielle, (ii) ne sera pas divulguée, de quelque façon que ce soit, en tout ou en partie, sans le consentement préalable de Northland, et (iii) ne sera pas utilisée ou reproduite (sous quelque forme que ce soit, incluant sous forme imprimée ou lisible électroniquement) par le Destinataire ou ses Représentants, directement ou indirectement, pour quelque objet que ce soit, à quelque moment que ce soit, autrement que pour les fins de discuter de la possibilité de collaborer ensemble relativement à l'Appel d'Offre pour les fins du **Projet** si les Parties en conviennent (l'« **Objet** »). De plus, le Destinataire convient de ne transmettre l'Information qu'à ses Représentants qui ont besoin de connaître l'Information pour accomplir l'Objet.

1.2 Avant la divulgation de toute Information par le Destinataire à l'un ou l'autre de ses

Représentants, chaque Représentant en question devra (i) avoir été informé par le Destinataire de la nature confidentielle de cette Information, et (ii) avoir été requis par le Destinataire et avoir consenti, avant la réception de cette Information, à traiter cette Information de la façon et selon les termes qui sont prévus à la présente entente, de la même façon que si ce Représentant était une Partie à la présente entente. Le Destinataire est, en tous les cas, responsable pour toute violation de la présente entente par l'un ou l'autre de ses Représentants.

1.3 Le Destinataire devra prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées pour s'assurer de la protection de l'Information et éviter toute divulgation à toute personne autrement que conformément aux termes de la présente entente et devra au minimum prendre les mesures correspondantes aux mesures prises par le Destinataire pour protéger la confidentialité de l'information qui lui appartient et qu'il ne désire pas divulguer ou disséminer, ce qui devra en tous les cas ne pas représenter une norme moindre que la norme de prudence raisonnable.

1.4 Le Destinataire reconnaît que l'Information communiquée par Northland est la propriété exclusive de Northland.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- a) L'omission ou le retard d'une Partie ne doit pas être interprété comme une renonciation de la part de cette partie.
- b) La présente entente ne peut être modifiée ou changée que par une entente écrite signée par les deux Parties.
- c) Chaque Partie reconnaît que la présente entente n'a pas pour objet ni n'oblige l'une des Parties de poursuivre quelque discussion ou négociation que ce soit, de conclure quelque entente que ce soit ou d'autrement poursuivre quelque relation d'affaires possible ou envisagée ou toute autre transaction entre elles.

3. LOIS APPLICABLES

La présente entente est régie et interprétée en fonction des lois de la province de Québec.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES – RÉNOVATION CADASTRALE

Voir document joint.

En résumé, voici les propos :

L'appel d'offres pour les municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Paul-de-Montminy et Sainte-Apolline-de-Patton sera lancé en mars 2014. On espère qu'il y aura un preneur. Pour les quatre autres municipalités restantes, cela ira selon les disponibilités des fournisseurs et la rapidité d'exécution du mandat lancé en 2014.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE FÉVRIER 2014

2014-03-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de février 2014 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1400060	210.24	Boldduc, Réal
C1400061	94.08	Desrosiers, Jean-Guy
C1400062	95.76	Caron, Gaston
C1400063	180.00	Fonds de l'information foncière
C1400064	1 276.36	Bureautique Côte-Sud enr.
C1400065	884.69	Groupe CCL (Formules d'affaires)
C1400066	264.44	Association des chefs en sécurité incendie
C1400067	776.02	Tremblay Bois Migneault Lemay
C1400068	207.19	Les Alarmes Clément Pelletier inc.
C1400069	11 814.16	Les Concassés du Cap inc.
C1400070	24.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1400071	3 830.10	GDI Service (Québec) S.E.C.
C1400072	999.90	Télus Québec
C1400073	2 614.55	Hydro Québec
C1400074	2 642.98	Revenu Québec – Service Clic revenu
C1400075	7 739.21	Hydro Québec
C1400076	7 690.66	Revenu Canada
C1400077	19 228.99	Ministre du Revenu du Québec
C1400078	1 181.90	Desjardins sécurité financière
C1400079	2 740.08	SSQ – Investissement et retraite
C1400080	375.20	Comm. adm. de régime de retraite
C1400081	538.70	Revenu Canada
C1400082	30 000.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1400083	421.99	Bureautique Côte-Sud enr.
C1400084	150.00	Municipalité de l'Isle-aux-Grues
C1400085	90 532.50	CLD de la MRC de Montmagny
C1400086	2 050.00	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C1400087	200.00	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1400088	150.00	Municipalité de Lac-Frontière
C1400089	50.00	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud
C1400090	1 500.00	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1400091	50.00	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
C1400092	300.00	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C1400093	500.00	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C1400094	300.00	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C1400095	1 450.00	Municipalité de Cap-Saint-Ignace
C1400096	350.00	Municipalité de St-Pierre-de-la-Riv.-du-Sud

C1400097	450.00	Municipalité de St-François-de-la-Riv.-du-Sud
C1400098	950.00	Ville de Montmagny
C1400099	389.40	Restaurant 51
C1400100	1 692.40	IDC Informatique
C1400101	344.93	Campor environnement
C1400102	31.04	Sani-Fontaines inc.
C1400103	4 786.92	Cytrech Corbin
C1400104	165.56	Multiprojets RS
C1400105	73.33	Pause-café Coli-Bris inc.
C1400106	24.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1400107	9.60	Landry, Jocelyn
C1400108	2 540.95	Groupe LMT
C1400109	139.43	Ville de Montmagny
C1400110	3 124.44	Sara-Tech – 9127-8697 Qc inc.
C1400111	81.63	Chez Octavec
C1400112	2 500.71	Infotech
C1400113	7 760.81	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1400114	103.64	Télus Québec
C1400115	221.62	Télus Québec
C1400116	1 085.62	Télus Québec
C1400117	8.79	Ministre du Revenu du Québec
C1400118	736.91	Ville de Montmagny
C1400119	2 558.98	Visa
C1400120	35.59	Cogeco câble Québec S.E.N.C.
C1400121	3 250.50	Ville de Montmagny
C1400122	4 432.50	Ville de Montmagny
C1400123	1 246.00	Municipalité de l'Isle-aux-Grues
C1400124	50 000.00	CLD de la MRC de Montmagny
C1400125	1 696.43	Municipalité de Lac-Frontière
C1400126	12 752.23	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C1400127	9 082.00	Municipalité de Cap-Saint-Ignace
C1400128	1 000.00	Municipalité de St-Pierre-de-la-Riv.-du-Sud
C1400129	4 000.00	Parc régional des Appalaches
C1400130	11 200.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1400131	1 020.00	Corporation de dév. touristique
C1400132	1 041.48	Sara-Tech - 9197-8697 Qc inc.
C1400133	116.14	Télus mobilité
C1400134	999.22	Bureautique Côte-Sud enr.
C1400135	144.70	Fédération québécoise des municipalités
C1400136	68.99	Corporation informatique Bellechasse
C1400137	159.74	Imprimantes Rive-Sud enr.
C1400138	229.95	Publicité plastique Blais Itée
C1400139	109.10	Éditions Yvon Blais
C1400140	3 216.95	IDC Informatique
C1400141	46.26	Michel Proulx – La Clef de sol
C1400142	68.99	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1400143	3 546.84	SSQ – Groupe financier / Ass. coll.
C1400144	369.35	René Samson inc., ent. Électricien
C1400145	344.93	Campor environnement
C1400146	241.72	Québec linge, service d'uniformes
C1400147	9 645.92	Les Concassés du Cap inc.
C1400148	57.77	Pause-café Coli-Bris inc.
C1400149	32.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1400150	214.37	Casse-croûte Au Coin du routier
C1400151	7 736.19	Hydro Québec
C1400152	2 607.57	Hydro Québec
C1400153	720.45	Revenu Canada
C1400154	19 566.60	Ministre du Revenu du Québec
C1400155	1 199.28	Desjardins sécurité financière
C1400156	2 710.72	SSQ – Investissement et retraite
C1400157	636.15	Comm. adm. de régime de retraite
C1400158	7 606.37	Revenu Canada
TOTAL	386 230.84 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 386 230.84 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ESTIMÉS AU 27 FÉVRIER 2014

L'état des revenus et dépenses et le bilan au 28 février 2014 est déposé au conseil, de même que les états financiers déposés au vérificateur pour l'exercice 2013 à être vérifiés.

8.3 RÉSERVE ET SURPLUS

- CONSIDÉRANT qu'en mars 2012, la MRC n'avait pas reçu de confirmation pour une somme résiduelle de 426 096 \$ de la subvention annoncée pour la réalisation du projet de l'Édifice Amable-Bélanger compte tenu que le ministère était à étudier tous les documents soumis suite à la fermeture du projet par la MRC;
- CONSIDÉRANT qu'aux états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2012, la note 21 précisait qu'il restait un montant estimé à environ 38 000 \$ à être versé pour compenser les versements de la dette 2012;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a reçu le tableau du solde résiduel pour l'exercice 2013 et que les subventions à recevoir ont été considérées pour l'exercice 2013;
- Considérant l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2013 déposé aux vérificateurs;

2014-03-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une somme de 3 514 \$ soit versée à la réserve « Édifice Amable-Bélanger ».

ADOPTÉ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-03-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 20h55.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.